

## CANADA VOTE EN 2025 – RENFORCER LES SOINS DE SANTÉ

Puisque la population est vieillissante, une infrastructure solide est nécessaire pour permettre aux Canadien·ne·s vieillissants de vivre une retraite active et saine. Le prochain gouvernement fédéral peut bâtir cette infrastructure avec les provinces et territoires en investissant dans l'accès aux soins de santé, avec une stratégie nationale pour la population vieillissante et les aîné·e·s, en faisant progresser l'assurance-médicaments et en veillant à ce que ce soit mené de main de maître par un·e ministre des Aînés. C'est bénéfique pour les Canadien·ne·s, pour nos collectivités et pour l'économie.

### L'accès aux soins de santé

- Les Canadien·ne·s éprouvent de la difficulté à accéder aux soins appropriés lorsqu'ils en ont besoin, en raison de longs temps d'attente aux urgences et de fermetures de ces salles la nuit et la fin de semaine, d'une pénurie critique de médecins de famille et des soins de santé de « couloir ».
- Selon l'Association médicale canadienne, plus de 6,5 millions de Canadien·ne·s n'ont pas accès à un médecin de famille ni à un·e infirmier·ère praticien·ne pour des consultations régulières.
- Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), le nombre de fournisseurs de soins de première ligne n'a pas suivi le rythme de croissance de la population vieillissante et connaît des diminutions depuis 2013. En 2022, la proportion était de 52 infirmier·ère·s occupant des rôles de soins de première ligne par tranche de 1 000 aîné·e·s, soit une diminution par rapport à 59 en 2013. Cette proportion a également chuté pour les médecins de famille (passant de 7,0 à 6,5) et pour les médecins spécialistes (passant de 6,2 à 5,6).
- En 2018, l'Association médicale canadienne a rapporté que le Canada ne comptait que 304 gériatres.
- Au fil de l'évolution de leurs besoins, les aîné·e·s canadiens ont besoin d'un système de santé fiable et d'avoir accès à des médicaments abordables. Un régime national d'assurance-médicaments en améliorera l'accès, les résultats et l'abordabilité pour tous les Canadien·ne·s, sans réduire la couverture actuelle de quiconque.
- Une amélioration de l'accès aux médicaments sur ordonnance et de leur utilisation réduirait les coûts et produirait une population en meilleure santé. Cela permettrait également de mieux contrôler les médicaments et de réduire le fardeau des autres composantes du système de soins de santé.
- La *Loi sur l'assurance médicaments* du Canada a constitué une première étape importante vers un régime d'assurance-médicaments universel. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent maintenant travailler ensemble sur le financement durable et la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, en s'assurant qu'il coexiste de façon harmonieuse avec les régimes publics et privés de médicaments sur ordonnance qui sont en vigueur, pour que tous les Canadien·ne·s aient les moyens de se payer les médicaments dont ils et elles ont besoin, sans réduire la couverture actuelle de quiconque.

**COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS**

1-855-304-4700 | [defensesdesinterets@retraitesfederaux.ca](mailto:defensesdesinterets@retraitesfederaux.ca)

[retraitesfederaux.ca](http://retraitesfederaux.ca)



### Ministre des Aînés

- Lors du dernier remaniement ministériel, le poste de ministre des Aînés a été exclu du cabinet.
- Ce rôle est essentiel pour s'assurer que toutes les décisions et politiques gouvernementales sont vues selon l'optique des aîné·e·s. Le prochain gouvernement doit rétablir ce poste, afin que les aîné·e·s aient une voix à la table du Cabinet.

### Stratégie nationale pour la population vieillissante et les aîné·e·s

- Les aîné·e·s constituent le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide et l'on prévoit que la population âgée de plus de 65 ans atteindra les 11 millions de personnes au cours des 20 prochaines années. Pourtant, nos systèmes de soins de santé et de services sociaux ne sont pas prêts et nous n'avons aucun plan pour garantir le bien-être de la population canadienne à mesure qu'elle vieillit.
- Les lacunes dans les soins et les politiques sociales, ainsi qu'en matière de logement, sapent l'autonomie et le choix des aîné·e·s, ainsi que leurs contributions au maintien de collectivités et d'économies saines et dynamiques.
  - En 2021, 475 000 personnes (1,6 % de la population canadienne) ont déclaré avoir des besoins non satisfaits en matière de soins à domicile; la plupart étaient des personnes âgées.
  - Un·e Canadien·ne sur quatre est un proche aidant et un·e Canadien·ne sur deux le deviendra au cours de sa vie. Les proches aidants indiquent avoir besoin d'un vaste soutien financier et 94 % d'entre eux signalent la nécessité d'améliorer l'accès aux soins à domicile.
  - Près d'un·e aîné·e sur trois court le risque d'être isolé·e socialement. Un·e aîné·e sur quatre désire participer à davantage d'activités sociales et 19 % de cette population ressent un manque de compagnie.
  - L'âgisme est lié à une diminution de la longévité, à la pauvreté et à l'insécurité financière, à de mauvais résultats en matière de santé et à une diminution de l'estime de soi et de la confiance en soi. Cela affecte le bien-être économique et social des Canadien·ne·s âgés, mais un nombre insuffisant de recherches ont été effectuées sur ce sujet au Canada.
  - La maltraitance des aîné·e·s touche jusqu'à 10 % d'entre eux et elles au Canada, mais seulement un incident de maltraitance des aîné·e·s sur cinq est signalé aux personnes pouvant leur venir en aide.
- Le Canada a besoin que tous les niveaux de gouvernement prennent maintenant des mesures pour satisfaire aux besoins croissants et changeants de la population vieillissante au Canada, en garantissant la sécurité du revenu de retraite, l'accès à un logement et à des moyens de transport abordables et appropriés, des collectivités-amies des aîné·e·s et des soins de santé de qualité, dont de meilleurs soins de longue durée, à domicile et en milieu communautaire. Avec un financement dédié, des objectifs clairs et des résultats tangibles, nous pouvons bâtir un Canada inclusif, où l'âge est traité de façon équitable et où tout le monde peut vieillir dans la dignité.

### COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

1-855-304-4700 | [defensesdesinterets@retraitesfederaux.ca](mailto:defensesdesinterets@retraitesfederaux.ca)

[retraitesfederaux.ca](http://retraitesfederaux.ca)



### Questions pour les candidat·e·s

- Ministre des Aînés :** Lors du plus récent remaniement ministériel fédéral, le gouvernement n'a pas nommé de ministre des Aînés, une importante fonction pour s'assurer que les décisions et politiques gouvernementales sont vues selon l'optique des aîné·e·s. Votre parti nommera-t-il un·e ministre des Aînés dont le mandat sera de protéger les droits, la dignité et l'inclusion des Canadien·ne·s âgés et qui bénéficiera d'un financement et d'un pouvoir durables?
  - La réponse idéale :  
Oui, nous nommerons un·e ministre responsable des personnes âgées ou des aîné·e·s. Un poste de ministre dédié à cet effet est un rôle important au sein du Cabinet, en raison du vieillissement de la population canadienne.
- Remédier aux soins de santé :** Quel est le plan de votre parti pour relever les défis en matière de soins de santé au Canada?
  - La réponse idéale :  
Notre gouvernement procéderait comme suit :
    - Il se doterait d'une meilleure main-d'œuvre pour que tous aient accès au bon type de soins de santé, au bon endroit et au bon moment, ce qui comprend les médecins de famille et les praticien·ne·s des soins primaires, les préposé·e·s des soins à domicile et des services de soutien personnel, les infirmier·ère·s et infirmier·ère·s praticien·ne·s, ainsi que d'autres professionnel·le·s de la santé.
    - Investir dans des politiques bienveillantes à l'égard des aîné·e·s dans l'ensemble du système de soins de santé et renforcer les soins de santé, pour satisfaire aux besoins changeants des aîné·e·s grâce à un accès rapide et facile aux soins, aidant ainsi toutes les générations à s'épanouir dans un Canada plus sain et inclusif.
    - Mettre en œuvre un régime national, universel et public d'assurance-médicaments, qui fonctionne en harmonie avec les régimes publics et privés de médicaments sur ordonnance qui sont en vigueur, et le financer à long terme de façon durable.
- Stratégie nationale pour la population vieillissante et les aîné·e·s :** D'ici 2030, un·e Canadien·ne sur quatre aura 65 ans ou plus. Le prochain gouvernement fédéral doit mettre en place un plan à long terme pour soutenir et favoriser un vieillissement positif et en santé pour tous les Canadien·ne·s. C'est bénéfique pour les Canadien·ne·s, pour les collectivités et pour l'économie. Votre parti s'engagera-t-il à mettre en œuvre une stratégie nationale pour la population vieillissante et les aîné·e·s?
  - La réponse idéale :  
Notre gouvernement collaborerait avec les provinces et territoires afin d'élaborer une stratégie pour améliorer la sécurité du revenu de retraite, l'accès à un logement et à des moyens de transport abordables et appropriés et les collectivités-amies des aînés, pour lutter contre l'âgisme, pour soutenir les proches aidants, pour garantir des soins de santé de qualité, dont de meilleurs soins de longue durée, à domicile et en milieu communautaire. Cela se traduit par un investissement dans des politiques bienveillantes à l'égard des aîné·e·s dans tous les secteurs, notamment les soins de santé, le logement, l'emploi et l'accès numérique.

4. **L'assurance-médicaments** : Le Canada a besoin d'un régime national d'assurance-médicaments qui augmente le mieux-être de tous les Canadien·ne·s sans réduire la couverture actuelle de quiconque, tout en fonctionnant harmonieusement avec les régimes publics et privés de médicaments sur ordonnance qui sont en vigueur. Est-ce que votre parti continuera à travailler avec les provinces et territoires pour mettre en œuvre un régime national, universel et public d'assurance-médicaments, afin que tous les Canadien·ne·s aient accès aux médicaments qu'il leur faut?
- La réponse idéale :  
Notre gouvernement continuerait à travailler avec les provinces et territoires pour mettre en œuvre un régime national et universel d'assurance-médicaments, qui fonctionne en harmonie avec les régimes publics et privés de médicaments sur ordonnance qui sont en vigueur et pour le financer à long terme de façon durable.

**AU SUJET DE RETRAITÉS FÉDÉRAUX** – L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); des juges de nomination fédérale à la retraite; ainsi que de leurs partenaires et leurs survivant·e·s. Comptant plus de 170 000 membres d'un océan à l'autre, Retraités fédéraux revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadien·ne·s depuis 1963.